

# COMMUNE DE SIERENTZ

## SERVICE PUBLIC D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

### RAPPORT ANNUEL

#### EXERCICE 2015

Présenté en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

## SERVICE PUBLIC D'EAU

### I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- Le service public d'eau potable communal est géré en propre régie par la Commune.
- La Commune compte 3 402 habitants répartis sur 1 1163 branchements en 2015 qui font l'objet d'un relevé semestriel et d'une facturation au réel. Tous les branchements sont dotés d'un système de télé relève.
- L'eau potable distribuée aux usagers provient de captages de la Communauté des Communes du Pays de Sierentz situés dans la Hardt près de Niffer. Les captages, ainsi que le réservoir, sont gérés par la Communauté des Communes du Pays de Sierentz. L'eau distribuée ne fait l'objet d'aucun traitement.
- Le réseau public communal d'eau potable forme un linéaire de 28 km.
- Pour l'année 2015, la Commune a acheté 356 455 m<sup>3</sup>. 229 125 m<sup>3</sup> ont été facturés aux usagers. La différence (127 330 m<sup>3</sup> – 35,72 %) correspond aux consommations des installations publiques communales (bâtiments, service incendie, espaces verts,...) ainsi qu'aux pertes du réseau dues à des ruptures de canalisations ou des fuites.

La Commune mène tout au long de l'année des opérations de recherches de fuites sur le réseau et procède aux réparations nécessaires.

### II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

- Le prix de l'eau est ajusté chaque année au 1<sup>er</sup> avril lors du vote du budget primitif en mars.
- En 2015, le prix du mètre cube d'eau était fixé à : 1,06 € HT (1,11 € TTC)  
La location du compteur était fixée à 11,37 € HT/an (12,00 € TTC), et à 22,74 € HT/an (24,00 € TTC) pour le compteur à télé relève.  
La facturation est établie semestriellement au réel après relevé individuel des compteurs.

- En 2014, le prix du mètre cube d'eau était fixé à : 1,02 € HT (1,08 € TTC),  
La location du compteur était fixée à 12,44 € HT (13,12 € TTC) /an, et à 22,22 € HT (23,44 € TTC) /an pour le compteur à télé relève.

- De 2014 à 2015, le prix du mètre cube d'eau a subi une hausse de 2 %.

- La vente d'eau potable a généré une recette de 254 060,07 € HT (268 033,37 € TTC), y compris la location des compteurs au titre de l'année 2015.

### **III. INDICATEURS DE PERFORMANCE**

- L'eau distribuée aux usagers fait l'objet de contrôles réguliers conformément à la réglementation en vigueur. Elle a fait l'objet de 19 analyses « bactériologie », « nitrates », « dureté » et « pesticides ». Elle a respecté l'ensemble des références et des limites de qualité réglementaires et peut être consommée sans restriction d'usage.

- Le réservoir syndical et le réseau de distribution locale ont fait l'objet des analyses réglementaires la Communauté des Communes du Pays de Sierentz dans le cadre du contrôle sanitaire.

Aucune anomalie n'a été détectée et l'eau distribuée a toujours respecté les normes de potabilité exigées.

- Les résultats des analyses sont affichés.

- La Commune procède annuellement à la mise à jour du plan d'ensemble de son réseau, a une parfaite connaissance du type de canalisations en place (diamètre, matériaux..) et de la localisation et description des ouvrages annexes et des branchements particuliers. L'indice de connaissance et de gestion des réseaux d'eau potable est de 60.

- Le rendement du réseau est de 100%. Tous les branchements disposent de débits et pressions suffisantes.

- Le réseau ne comprend aucun branchement public en plomb.

- Le taux de pertes et usages publics par rapport aux approvisionnements est de l'ordre de 35,72 %, soit 11,90 m<sup>3</sup>/km/jour. Le comptage des usages publics non facturés représente 5 038 m<sup>3</sup>.

- La Commune n'a pas mis en place de programme de renouvellement des réseaux d'eau potable, compte tenu de leur bon état dans l'ensemble et du nombre peu important de ruptures de canalisation.

- Le taux d'impayés au 31/12/2015 sur les factures d'eau émises l'année précédente est de 14 %.

- Les réclamations écrites des usagers sont archivées et font l'objet systématiquement d'une réponse.

- Durant l'année 2015, il n'y a pas eu d'interruption générale de service non programmée. 11 ruptures sur le réseau ont occasionnées une interruption de service limitée à un secteur ou quartier précis entre deux vannes de sectionnement.

- Le service public d'eau potable ne supporte aucun emprunt.

- La Commune n'assurant pas la production de l'eau potable, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est sans objet.

## **IV. FINANCEMENT DES TRAVAUX**

- En 2015, le service public d'eau potable a procédé à la mise en place de compteurs d'eau pour un montant de 4 113,60 € HT (4 936,32 € TTC), au renouvellement de branchement pour un montant de 29 611,90 € HT (35 534,28 € TTC), pour la rue du Rhin pour un montant de 56 876,00 € HT (68 251,20 € TTC) et pour la rue Saint Martin et a procédé à la pose d'une extension de conduite d'eau dans le chemin du Lerchenberg pour un montant de 8 157,90 € HT (9 789,48 € TTC).

- L'amortissement des investissements réalisés représente la somme de 2 643,00 €.

## **LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

### **I. LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

- La Commune est dotée d'un réseau d'assainissement dit unitaire et tous les effluents domestiques sont collectés, à l'exception d'une dizaine d'immeubles non raccordables. Le territoire communal est couvert par un plan de zonage d'assainissement. Le service public d'assainissement communal est géré en propre régie par la Commune.

- Le réseau communal d'assainissement s'étend sur une longueur de 25 km.

- Tous les effluents collectés sont dirigés vers la station d'épuration intercommunale de la Communauté des Communes du Pays de Sierentz, qui en assure la gestion et l'entretien. Les installations font l'objet de contrôles périodiques conformément à la réglementation en vigueur par la Communauté des Communes du Pays de Sierentz.

- La Commune compte 3 402 habitants répartis sur 1 145 branchements en 2015.

- Les établissements industriels établissent un prétraitement de leurs effluents.

- Pour l'année 2015, les volumes d'eau assainis ont représenté 209 484 m<sup>3</sup>.

### **II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE**

- La facturation est établie semestriellement au réel après relevé individuel des compteurs.

- Le prix de l'assainissement est ajusté chaque année au 1<sup>er</sup> avril lors du vote du budget primitif en mars.

- En 2015, le prix du mètre cube de la redevance d'assainissement était fixé à 1,19 € HT (1,25 € TTC), de la redevance antipollution à 0,395 € HT (0,42 € TTC) et de la modernisation des réseaux à 0,274 € HT (0,30 € TTC) soit 0,669 € HT (0,72 € TTC).

- De 2014 à 2015, le prix du mètre cube a subi une augmentation de 2%

Le produit de la redevance d'assainissement et de la redevance antipollution a généré une recette de 371 123,60 € HT (391 535,39 € TTC) au titre de l'année 2015.

### **III. INDICATEURS DE PERFORMANCE**

- Le taux de desserte par les réseaux est de 98,87%.
- La Commune procède annuellement à la mise à jour du plan d'ensemble de son réseau, a une parfaite connaissance du type de canalisations en place (diamètre, matériaux..) et de la localisation et description des ouvrages annexes et des branchements particuliers. L'indice de connaissance et de gestion des réseaux d'eau potable est de 60.
- Le réseau dispose de quatre déversoirs d'orage.
- La Commune n'a pas mis en place de programme de renouvellement des réseaux d'assainissement, compte tenu de leur bon état dans l'ensemble et du faible taux d'eaux claires parasites (ECP).
- Le taux d'impayés au 31/12/2015 sur les factures d'eau émises l'année précédente est de 14 %.
- Les réclamations écrites des usagers sont archivées et font l'objet systématiquement d'une réponse.
- Le service public d'assainissement ne supporte aucun emprunt.
- La Commune n'assure pas le traitement eaux usées et le rejet des eaux traitées dans le milieu naturel. Ces équipements sont de la compétence de la Communauté des Communes du Pays de Sierentz.

### **IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

- En 2015, le service public d'assainissement n'a réalisé aucun investissement.
- L'amortissement des investissements antérieurement réalisés est cumulé avec ceux indiqués dans le service de l'eau.

## **LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**

La vente de l'eau y compris toutes les redevances, a donné, en 2015, une recette globale de 625 183,67 € HT (659 568,77 € TTC).

SIERENTZ, le 28 juin 2016,

Jean-Marie BELLARD,  
Le Maire